



A.J.A.P.A.A.

Association Joseph ARTIGUES Piégeurs Agréés de l'Ariège Membre de l'U.N.A.P.A.F.

Association Agréée « Protection de l'Environnement »

Siège social : Fédération des Chasseurs de l'Ariège

Le Couloumié 09000 FOIX

Foix, le 1er octobre 2009

Communiqué

Suite à une décision du Tribunal administratif de Toulouse saisi par le Comité écologique ariégeois, la chasse doit être fermée en Ariège. En effet, le juge des référés, suivant les demandes de cette Association, a suspendu l'arrêté d'ouverture de la chasse en Ariège. Le motif est la protection du grand tétras et du lagopède alpin et le non-dérangement de l'ours...

Ce sont les mêmes écologistes qui ont soutenu le déclassement de la martre il y a un an. Il est en effet logique, pour protéger le grand tétras, de protéger son principal prédateur. Il ne faut pas déranger l'ours. Oui, mais alors, il faut interdire toute la montagne et en faire un no man's land réservé au plantigrade. Banni le ramassage des champignons et les balades en montagne.

Il est gentil l'ours ; c'est sans doute ce que se sont dit les deux touristes français qui se sont faits agresser et blesser dans les Carpates roumaines cet été. Les ours slovènes sont les cousins germains des ours roumains...

Les chasseurs ne sont pas débiles au point de chasser en battue dans une zone où l'ours se trouverait, si on sait où il se trouve car la plupart d'entre eux n'a plus d'émetteur actif. Pourquoi, sur ce même principe de précaution – c'est à la mode – ne pas interdire la chasse où il y a des loups, des lynx, des loutres ou toute autre espèce protégée ? C'est de la même veine que les déclarations d'un haut dirigeant de la Ligue de Protection des Oiseaux faites publiquement en réunion au Ministère lundi dernier. Il a affirmé que « les gens qui ne sont pas capables de protéger leurs poules des attaques des prédateurs en les enfermant sont des gros cons »... Ce n'est pas un écart de langage, puisque cela a été répété plusieurs fois.

Les piégeurs ariégeois n'admettent pas cet arbitraire et soutiennent entièrement leurs amis les chasseurs. Ils rappellent que lorsque la chasse est fermée, si le piégeage des espèces nuisibles est autorisé, leur régulation par tir est interdite : ce sont des espèces également classées « gibier ».

Ils seront aux côtés des chasseurs, des agriculteurs, des éleveurs et autres usagers de la nature qui font la différence entre la réalité et un film de Walt-Disney dans la rue, s'il le faut.

L'Association Joseph Artigues
des Piégeurs Agréés de l'Ariège

Secrétariat de l'AJAPAA : Jean-Claude SAULNIER « Le Barry » PRADIERES 09000 FOIX

☎ : 05 61 65 25 61 (Bureau) ☎ : 05 61 02 87 47 (Bureau) ☎-✉ : 05 61 65 50 07 (Dpmicile)

☎ : 06 82 21 09 69

Courriel : lebarry@club-internet.fr